

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047324

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5697** Société : **ASUAN**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **Rouassi Khadija**

Date de naissance : **15/10/1956**

Adresse : **Hay AL Qods RES AL fajr imm F.N.**

12 Bemoussi Casablanca

Tél. : **05 22 75 68 62** Total des frais engagés : **574,8 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **15/03/2023**

Nom et prénom du malade : **Rouassi Khadija** Age : **67**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **gastro** **→ Polyclinique**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : **Pathologie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : **Maladie**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Le 21 MAR. 2023**

Signature de l'adhérent(e) : **MUPRAS** **DUZACHANE**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestante du Patient et des Actes
15/03/2023	CH		150DH	Dr. J. KINI - Médecin généraliste - Al. Oued. El. Bernoussi - Casablanca - 0522740593

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BANQUE NOUSSI	15/03/23	624,80

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Dental chart showing teeth numbered 1 to 8 in a loop, with arrows indicating the direction of treatment. The chart is divided into quadrants H				

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique



الدكتورة اجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدى

Ordonnance

Rouassi

Khadiga
4900
PHARMACIE BLOC "C"
Rue 2 N° 51, 1^{er} étage, Sidi Bernoussi
Q Al Qods, Casablanca

① Beliugazol 80.
1 - 0. 141

② Dividol 75
0 - 1. 10 ✓

③ Defax 6mg
0 - 2. 6 ✓

④ CODA 100 mg effex 6
0 - 2. 6 ✓

Dr. JKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 74 05 93

حي القدس، شارع نابولس رقم 51 البرنوصي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 74 05 93

Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1^{er} étage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93

14875 - Carte d'assurance
1 - A - 0 10,00

pour 1495 (30,00)

1496

az - D. cure (4,50) 1496
1497 abutous (8,15)

1424,80

Dr. JAKINI Hafida
Médecin généraliste
Hay Al Qods, 80 - Nabouls N° 51
Sidi Bernoussi - Casablanca
tel. : 05 2274 05 93

Bmuz

PHARMACIE
BLAUE "C"
Tunisie
Sous licence
du ministère
de la Santé
du Maroc

